



**BEAUFORT**

(Grand-Duché de Luxembourg)

Beaufort, le 6 février 2023

**Monsieur Rafael SOUSA MENDES  
6, Härewiss  
L-6315 BEAUFORT**

Réf.: ND/2023 -012  
Recommandé + A.R.

**Objet: Suspension de l'arrêté de fermeture de chantier du 2 février 2023**

Monsieur,

Vu la réunion de concertation du 3 février 2023 entre le bourgmestre, le secrétaire, le service technique et le maître d'ouvrage ;

Vu le courriel de votre part informant le service technique du début des travaux de régularisation ;

Par la présente, je vous informe que j'ordonne **la suspension de l'arrêté de fermeture du chantier à partir du 7 février 2023.**

Des travaux de régularisation, plus précisément la construction des murs portants, sont nécessaires sur le site pour assurer la conformité avec les normes en vigueur. Il est de votre devoir de veiller à ce que ces travaux soient effectués dans les délais.

À l'exception de l'exécution des travaux susmentionnés, toute autre sorte de travaux est interdite avant inspection finale du service technique et annulation définitive de l'arrêté de fermeture de chantier.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

**Le Bourgmestre,**



- Le présent arrêté est notifié à Monsieur Rafael SOUSA MENDES par lettre recommandée avec avis de réception à l'adresse L-6315 BEAUFORT 6, Härewiss ;
- Une expédition de la présente sera affichée sur le chantier et aux lieux usuels de publication de la commune ;
- Une expédition en sera également transmise à Monsieur le Procureur de l'Etat près le tribunal d'arrondissement de et à Diekirch ainsi qu'à Monsieur le Commandant en Chef de la Police Grand-Ducale d'Echternach.